



**Extrait du registre des délibérations**

Séance du 23 novembre 2020

L'an deux-mil-vingt le vingt-trois novembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et en visio-conférence sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 19 novembre 2020

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY,

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Franck BOUVARD

**DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE – PROCEDURE SIMPLIFIEE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

**VU** le décret n° 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 3

**VU** l'arrêté préfectoral prononçant la dénomination de commune touristique de la commune de Malafretaz en date du 14 décembre 2014 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 4 février 2020 portant classement de l'office de tourisme du Bassin de Bourg-en-Bresse pour une durée de 5 ans suite au regroupement de l'ensemble des offices de tourisme présents sur le territoire ;

**VU** la délibération n°2020-32 du 5 octobre 2020 approuvant le dossier de demande de dénomination « Commune Touristique » et autorisant le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique auprès du préfet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** M. le maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret n° 2008-884 susvisé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Gary LEROUX.



Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le 30 NOV. 2020  
Publiée le

04 DEC. 2020

Le Maire,  
G LEROUX